Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 40.

IV. Jahrgang. IV.me Année.

Pruntrut. Samstag, den 30 September 1820. *Porrentruy.* Samedi, le 30 Septembre 1820.

Publikation.

Durch Falschmünzer sind in den Leberbergischen Aemtern falsche Bern- und Wadtländische Batzen in Umlauf gesetzt worden, und da es möglich wäre, daß diese falschen Bern-Batzen sich im übrigen Theil des Cantons ausbreiten könnten, so haben Mehghrn. der Müntz-Commißion nöthig gefunden, eine Warnung an das Publikum ergehen zu lassen, mit nachstehender Beschreibung: Diese Batzen mit der Jahrzahl 1820, sind von Kupfer mit einer schwachen Verzinnung, und scheinen als mit einem gelben Lack überzogen, um ihnen das Ansehen zu geben als wären sie schon lange in der Cirknlation gewesen; da solche sehr schlecht fabricirt sind, so sind sie bey der geringsten Aufmerksamkeit durch ihre stumpfe Gravure in der Ausprägung leicht kennbar; besonders schlecht sind die Buchstaben an den Innschriften, wo sogar der Buchstaben P auf der Bär-Seite in dem Worte Reipub. und auf der Kreutz-Seite in dem Wort Providebit. verkehrt, wie q steht. Nach Abreibung oder Abschleifung der äußern Kruste werden sie ganz roth und durchaus als von Kupfer erscheinen.

Der Präsident der Münz-Commißion,

Alb. Em. Haller.

Publication.

Des faux-monayeurs ont mis en circulation dans les Bailliages du Jura, des fausses batz de Berne et du canton de Vaud, et comme il est possible que de ces fausses batz de Berne soient répandues dans l'une et l'autre partie du canton, LL. SS. de la commission des monnaies ont jugé nécessaire de donner au public un avertissement avec la description suivante:

Ces batz portent le millésime 1820, sont de cuivre faiblement blanchies avec de l'étain, et paraissent couvertes avec une laque jaune pour les faire paraître comme si elles avaient été depuis longtems en circulation; comme ces piéces sont très-mal fabriquées, on peut les connaître facilement par leur gravure émoussée et à l'empreinte; les lettres portant les inscriptions sont très-mal formées, et surtout la lettre *P* du côté de l'ours, dans le mot *Reipub.*, et du côte de la croix, dans le mot *Providebit*, se trouve retourné comme *q*.

En frottant ou en émoulant la croute extérieure, elles deviennent tout-à-fait rouges, et paraissent être entièrement de cuivre.

Le Président de la commission des monnaies,

Albr. Em. Haller.

Vermischte Nachrichten.

Schweitz Der Vorort hat so eben den Cantone einen Brief des Schweitzerischen Consuls in Amsterdam, über die Auswanderungen der Schweitzer nach Amerika mitgetheilt. Der Consul errinnert in demselben, daß die meisten Auswanderer, ohne das geringste Hülfsmittel, und von allem entblößt in Holland ankommen; daß er fortwährend die grösten Anstrengungen gemacht hat, um diese Unglücklichen zu unterstützen, theils durch Persönliche Aufopferungen, theils durch den Beystand seiner Landsleute; erst vor kurzem erhielt er noch von der öffentlichen Mildthätigkeit reichliche Unterstützungen, für Schweitzer die im tiefsten Elend waren, so daß ihr Aufenthalt in Holland und ihre Ueberfahrt nach Amerika sie nichts kostete; aber diese Unterstützungen kamen zu oft, und waren zu beträchtlich, um sie ferner wiederholen zu können. In diesen Umständen legt der Consul dem Vorort einige Bemerkungen vor, um die Auswanderungen mit mehr Ordnung zu machen, den Schweitzern ein besseres Schicksal zu sichern, und bey ihnen den National Character und die Anhänglichkeit an ihr Vaterland zu erhalten.

— Die neue Gefahr welcher das Thal von Bagne ausgesetzt ist, bestätigt sich leider. Eine Commission, zusammengesetzt von HH. Escher, Staatsrath von Zürich, Trechsel Professor, Charpentier Director der Saltzwerke von Bex, und Venetz Ingenieur aus Wallis, schlägt als Hilfsmittel vor, den Damm des Getroz Gletscher mit Pulver zu sprengen, um den Ablauf des Wassers zu befordern.

Aargau. Dasselbe Gewitter, welches in einigen Orten des Cantons Luzern Schaden stiftete, sandte auch einen der Blitzstrahle in die Ortschaft Glashütten, Gemeinde Ryken. Gleich beim Anfange des Wetters schlug der Blitz in ein nahe bei der Kirche stehendes Haus. Der Hausvater behielt Geistesgegenwart genug, so gleich zu thun, was noth war. Aber die Flamme fraß zu schnell um sich. Im Stalle war das Pferd vom Blitz erschlagen. Er rettete zwey Kühe und zwey Schweine; nur ein Kalbeli und eine Ziege waren nicht mehr zu retten. Binnen wenigen Stunden war Alles Asche, Hausrath, landwirthschaftliches Werkgeschirr, Fruchtvorrath u. s. w. Der Sturm drohte die Flamme auf die entfernter stehenden Häuser zu werfen; doch die Thätigkeit der zu Hilfe Geeilten und ein Starker Regen halfen. — Es fiel Blitz auf Blitz über die Gegend, so daß man in dieser Ortschaft im Umfang einer Viertelstunde neun Tannen, Eichen und Obstbäume vom Blitz erschlagen zählte.

Nouvelles diverses.

Suisse. Le Directoire vient de communiquer aux cantons une lettre du consul suisse à Amsterdam sur les émigrations des suisses pour l'Amérique. Le consul rappèle que la plupart des émigrans arrivent ordinairement en Hollande sans aucune ressource et dénués de tout; qu'il a toujours fait les plus grands efforts pour secourir ces malheureux, soit par des sacrifices personnels, soit en sollicitant l'assistance de ses compatriotes; que récemment encore il vient d'obtenir de la bienfaisance publique des secours abondans en faveur des suisses plougés dans une misère absolue, de manière que leur séjour en Hollande et leur passage aux États-Unis ne leur a rien coûté; mais que ces secours ont été trop fréquens et trop considérables pour qu'on puisse les répéter encore. Dans ces circonstances, le consul soumet au Directoire quelques observations tendantes à régulariser ces émigrations, de manière à assurer aux suisses un sort moins malheureux et à conserver leur caractère national et leur attachement à la mère patrie.

— Le nouveau danger que court la vallée de Bagnes se confirme malheureusement. Une commission composée de MM Escher, conseiller d'État de Zurich; Trechsel, professeur; Charpentier, directeur des salines de Bex, et Venetz ingénieur vallaisan, propose comme remède, de faire sauter par la poudre la digue du glacier de Getroz, afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Argovie. Le même orage qui a cause des malheurs dans quelques endroits du canton de Lucerne, lança aussi une de ses foudres dans le hameau de Glashütten, commune de Ryken. Dès le commencement de l'orage, la foudre tomba dans une maison près de l'église; le maître eût assez de présence d'esprit pour faire ce que la circonstance exigeait, mais la flamme s'étendit trop vite. Son cheval fut tué par la foudre, à l'écurie. Il sauva deux vaches et deux cochons; un petit veau et une chèvre ne pouvaient plus être sauvés. En peu d'heures tout fut réduit en cendres, meubles, ustensiles aratoires, provisions de grains, etc. Le vent menaçait de propager la flamme sur les maisons plus éloignées; mais l'activité de ceux qui étaient venu au secours, et une forte pluie, parvinrent à l'empêcher. Les éclairs tombaient coup sur coup dans les environs au point que sur l'étendue d'un quart de lieue à la ronde, on compta neuf sapins, chênes et arbres fruitiers brisés par la foudre.

Das eidgenößische Uebungslager bey Wohlen.

(Fortsezung.)

Die argauische Regierung hatte einen Civil-Commissair an Ort und Stelle gesandt, um den eidgenößischen Zweck nach Kräften zu unterstützen, und den Militair-Chefs, wo es nothig war, hülfreiche Hand zu bieten; zugleich aber jeder gerechten Klage des Landmanns sein Ohr zu leihen und jedem Mißbrauch vorzukommen. Sie wählte zu dieser wichtigen aber schwerigen Stelle, deren Daseyn eine wirkliche Wohlthat war eines ihrer Mitglieder, das sein Amt zu allgemeiner Zufriedenheit versah.

Die Truppen selbst bestanden aus den Contingentern von sechs Cantonen, in allem ungefähr 2800 Mann, die in zwey Brigaden vertheilt waren. Die erste von Hrn. Oberst Effinger befehligt, wurde durch ein Bataillon Aargauer, ein Bataillon Basler, ein Bataillon Zürcher, ein Bataillon Luzerner, und zwey Scharfschutzen-Compagnien, wovon eine von Uri, gebildet. Die zweyte Brigade, unter Hrn. Oberst Heß, bestand aus einem Berner-, einem Aargauer-, einem Zürcher-Bataillon und drey Scharfschützen-Compagnien. Ferner waren noch 600 Mann Cavallerie, und die zur Bedienung von vier Vierpfünder-Kanonen erforderlichen Artilleristen aus dem Canton Zürich da. Das Fuhrwesen lag im Dorfe. Die Bataillone waren nur sehr schwach. Da dieses Uebungslager vor Allem eine Schule für Befehlshaber, sodann für die Offiziere und Unteroffiziere seyn sollte, so war die Zahl der Gemeinen bloß hinreichend, um Compagnien von 50 Mann, mit Inbegriff der Unteroffiziers, zu bilden.

Das Aussehen der Mannschaft war Militairisch; sie war gut und schön gekleidet. Die Leute exercirten, marschirten, manövrirten und schossen so brav und so gut, als man es nur von Milizen erwarten konnte; es offenbarte sich in ihren Uebungen eine Zusammenstimmung, die sowohl für die einzelnen Evolutionen, als für das Gesammte sehr vortheilhaft war. Da dieses, wenn früherhin Truppen aus verschiedenen Cantonen zum Manövriren zusammen kamen, vorzüglich vermißt wurde, so ließ sich hier wahrnehmen, welche bedeutende Schritte das schweizerische Militair in kurzer Zeit zum Bessern gethan, seit dem von verschindenen Regierungen angefangen worden, die gemeinschaftlichen eidgenößischen Vorschriften und Reglemente bey ihren Truppen einzuführen. Der Geist, der im Lager herrschte, war aber auch vortrefflich zu nennen. Jeder, vom Ersten zum Letzten, schien es sich angelegen seyn zu lassen, seiner Pflicht nach Vermögen nachzuleben, und seiner Seits den eidgenößischen Zweck, zu dem sie zusammen

Le camp fédéral d'exercice près de Wohlen.

(*Suite.*)

Le gouvernement d'Argovie avait envoyé sur les lieux, un commissaire civil, pour seconder de toutes ses forces les vues fédérales, et prêter la main aux chefs, partout où il serait nécessaire; et en même tems, pour entendre chaque plainte fondée de l'habitant, et prévenir les abus autant que possible. Il chargea de ces fonctions aussi importantes que difficiles, l'un de ses membres, qui les remplit à la satisfaction générale.

La troupe était composée des contingens de six cantons, au nombre de 2800 hommes, divisés en deux brigades, dont la première, commandée par M. le colonel Effinger, était formée par un bataillon de Bâle, un bataillon de Zurich, un bataillon de Lucerne et deux compagnies de carabiniers, dont l'une du canton d'Uri. La deuxième brigade, sous M. le colonel Hess, était formée d'un bataillon de Berne, un d'Aarau, un de Zurich et trois compagnies de carabiniers. Il s'y trouvait de plus, 600 hommes de cavalerie, et le nombre nécessaire d'artilleurs pour le service de quatre pièces de quatre, du canton de Zurich. Les équipages étaient cantonnés au village. Les bataillons étaient peu nombreux; comme ce camp d'exercice, devait être avant toutes choses, une école pour les chefs, et puis pour les officiers et sous-officiers, le nombre des soldats était seulement suffisant pour former des compagnies de 50 hommes, compris les sous-officiers.

La troupe avait un air militaire; elle était bien habillée, elle faisait l'exercice, elle marchait, manœuvrait et tirait aussi bien qu'on pouvait l'exiger d'une milice; les divers exercices présentaient un accord aussi avantageux pour les évolutions partielles, que pour l'ensemble. Ceci prouve les progrès marquans que les troupes suisses ont fait, depuis que plusieurs gouvernemens ont commencé à introduire les réglemens militaires fédéraux; car précédemment, lorsque des troupes de divers cantons, se réunissaient pour manœuvrer, c'était principalement le défaut de cette harmonie qu'on y remarquait. L'esprit qui régnait au camp, était excellent, car chacun, depuis le premier jusqu'au dernier, paraissait avoir pris à tâche, de remplir ses devoirs, et de contribuer à atteindre le but fédéral de cette réunion, aussi bien que possible. Tous étaient pleins de bonne volonté, obéissans

berufen worden zu befördern. Alle waren willig, gehorsam ihren Obern, dienstfertig und freundlich unter sich, zuvorkommend gegen die zahlreichen Besuchenden; alle schien auf die erfreulichste Weise brüderliche Eintracht und ächter Schweizersinn zu beseelen. Das erste Uebungslager der Eidgenossenschaft hat demnach seine Bestimmung erfüllt, und ist zu allgemeiner Zufriedenheit ausgefallen. Die Wiederholung solcher Waffenübungen kann nur von wohlthätigen Folgen seyn. Möge der gleiche gute Geist sie begleiten.

Spanien. Es scheint daß die Verhrerungen der Pest in Majorka gänzlich aufgehört haben. Die Sanitäts Maasregeln welche die Behörden getroffen haben, trugen nicht wenig dazu bey, d'ese Geisel auf die Gegend wo sie sich gezeigt hat, einzuschränken und verschwinden zu machen. Aber diese Insel wird lange Zeit brauchen um sich von dem schrecklichen Schlag zu erholen, welchen ihr Handel und ihr Ackerbau dadurch erlitten hat.

Paris 19. Herbstmonat. Alle Vorbereitungen sind bereits in dem Pallast der Tuillerien wegen der Niederkunft der Herzoginn von Berry veranstaltet worden. H. Deneux Geburtshelfer Sr. K. H. bewohnt ein Zimmer im Schloß. De Marschälle Herzoge von Albufera und von Coigny, die auch darin wohnen, seind von dem König als Zeügen ernennt worden, und die Saüg-Amme für den Fürst oder Fürstinn wo mann erwartet, ist bereits angekommen.

Bey der Feuersbrunst welche den 15. May die Hälfte des Kaiserlichen Pallasts von Zarskoselo verzehrte, sah der Kaiser Alexander bald, daß vor Ankunft der Feuerspritzen von Petersburg, keine menschliche Gewalt der Heftigkeit der Flammen würde Einhalt thun können. Nahe dabey wo S. M. sich mit den Vorkehrungen zum löschen beschäftigte, standen die Zöglinge des Lyceums um ihren Director her versammelt, und betrachteten mit tiefer Traurigkeit die Rauch und Flammensäulen. Da näherte sich der Kaiser diesen jungen Leuten, und sagte zu ihnen: „ lernet „ bey dieser Gelegenheit wie gering Menschliche „ Kräfte sind. Ich bin der Beherrscher eines „ großen Reichs und kann nichts thun gegen die „ Gewalt der Elemente. ”

à leurs chefs, complaisans et affable entr'eux, prévenans envers ceux qui venaient en foule, visiter le camp; tous paraissaient animés de la concorde la plus fraternelle, et d'intentions véritablement suisses, les uns envers les autres. Ainsi, le premier camp fédéral d'exercice, a rempli son but, et a obtenu l'approbation générale. La répétition de ces sortes d'exercices, ne peut avoir que des suites heureuses; que le même bon esprit les accompagne toujours!

Espagne. Il paraît que la peste a entièrement cessé ses ravages à Majorque. Les mesures sanitaires prises par les autorités n'ont pas peu contribué à contenir ce fléau dans les lieux où il s'était manifesté, et même à le faire disparaître. Cependant, cette île sera longtems à se remettre du coup terrible porté à son commerce et à son agriculture.

Paris, 19 septembre. Toutes les dispositions sont faites au palais des Tuileries pour l'accouchement de la duchesse de Berry. M. Deneux, accoucheur de S. A. R., occupe un appartement au château. MM. les maréchaux duc d'Albufera et de Coigny, nommés par le Roi, comme témoins, y sont également logés, et la nourrice du prince ou de la princesse qu'on attend, est arrivée.

Lors de l'incendie qui a consumé, le 15 mai dernier, la moitié du palais impérial de Zarskoselo, l'empereur Alexandre s'apperçut bientôt qu'avant l'arrivée des pompes de Pétersbourg, aucune force humaine ne pourrait arrêter la violence des flammes. A peu de distance de l'endroit où S. M. s'occupait des moyens de secours, les élèves du Lycée, rassemblés autour de leur directeur, contemplaient avec une profonde tristesse les colonnes de flamme et de fumée. L'empereur s'approche de ces jeunes gens.... » Apprenez, leur dit-il, combien la » force humaine est peu de chose. Je suis le » souverain d'un grand empire, et je ne puis » rien contre la force des élémens. »

Avis.

Par notre circulaire du 27 octobre 1818, insérée au Journal, N.° 44, II.e année, il a été ordonné, art. 3, que la liste de la quantité de bois de marnage à accorder aux propriétaires de bâtimens pour chaque commune, doit toujours nous être envoyée avant le 1.er octobre. Nous prévenons MM. les Maires du Bailliage de Porrentruy, qui négligeront de se conformer à cette disposition, que toute demande qui serait présentée après cette époque sera ajournée pour l'année suivante.

L'état à dresser conformément au modèle

inséré audit Journal, sera rédigé sur papier timbré; de même que les devis qui pourraient être présentés à l'appui des demandes.

Porrentruy, le 25 septembre 1820.

Le Grand-Baillif, *A. de Jenner.*

Leurs Excellences ayant été instruites que des tuteurs, manquent à leur devoir, et oubliant leur intérêt personnel, puisque la loi les rend responsables des suites de leur négligence, n'avaient pas assurés les bâtimens appartenant à leurs pupilles, ont dans leur sollicitude paternelle, pour le bien de l'une et de l'autre des parties statué, que chaque tuteur joindrait à son compte de gestion, ou le certificat d'assurance, ou la preuve par écrit de la part de ses constituants qu'il lui a été défendu de faire inscrire lesdits bâtimens.

En conséquence, MM. les Maires et Conseils de commune du Grand-Bailliage de Moutier, sont chargé de donner connaissance de cette disposition aux tuteurs, qui pourraient être dans le cas prévus, et de leur enjoindre de s'y conformer par l'inscription des bâtimens non encore assurés, à moins que les Conseils de commune n'aient des motifs contraires, dont il me sera rendu compte.

Le Grand-Baillif, *E. de Rodt.*

AVIS.

Das Publicum wird hiemit benachrichtigt daß zufolg Autorisation des Herrn Oberamtmanns zu Münster, vom 22. August der Gemeinderath von La Joux, ein für allemal den dasigen Herbstjahrmarkt, auf den zweyten Montag des Octobers in jedem Jahr, bestimmt hat. Demnach wird gedachter Jahrmarkt in gegenwärtigem Jahr den 9. October gehalten werden=

La Joux den 26 August 1820.

Der Maire, J. Nic. Berberat.

Le public est prévenu qu'ensuite d'autorisation de M. le Grand-Baillif de Moutier, en date du 22 août dernier, le Conseil communal de la Joux a fixé définitivement la foire d'automne, dudit lieu, au second lundi d'octobre de chaque année. En conséquence, la foire se tiendra cette année, le 9 octobre prochain.

La Joux, le 26 août 1820.

Le Maire, *J.-Nicolas Berberat.*

Le syndic définitif à la masse de Charles-Auguste Dubois, en son vivant marchand horloger à St.-Imier; vu l'article 564 du Code de commerce, exposera en vente publique, par voies d'enchères, dans son domicile aux Treize Cantons, à St.-Imier, le 13 du mois d'octobre prochain, une métairie, située aux Eloves, rière la commune de St.-Imier, appelée la *Daniel Marchand*, jouxte la commune de St.-Imier de bise, celle de Sonvillier de vent et midi, et le S.r Hartmann de minuit. Cette métairie, indivise avec deux autres particuliers qui ont également donné charge et commission, de vendre leur part au soussigné, renferme un louage assez considérable avec une citerne, et on y fait douze chars de foins annuellement.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges, chez M.e Eugène Gagnebin, notaire de Bailliage, à Renan, et Pierre Kullmann, aubergiste à St. Imier; syndic définitif.

Donné pour être publié et affiché au désir de la loi, à St.-Imier, le 18 septembre 1820.

P. Kullmann.

Le public est prévenu, qu'en exécution d'un jugement rendu le 20 juillet dernier, par la Cour Baillivale de Moutier, il sera, le 25 du courant, procédé à la vente d'une maison, verger et jardin joignant, situés au milieu du village de Courrandlin, entre la voye publique du levant et midi; les héritiers Jean-François Fromageat, maréchal, des autres parts.

Ladite maison consiste en deux appartemens dans le même bâtiment; les grange et écurie dans un bâtiment à côté. Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente, dans l'etude du notaire soussigné.

Courrandlin, le 9 septembre 1820.

Simon, *Notaire Baillival.*

Le soussigné Daniel-Henri-Célestin Borle, Receveur à Renan, curateur établi à la succession vacante de feu Ferdinand Nicolet, vivant graveur à la Ferrière, invite les créanciers de celui-ci à se présenter chez lui audit Renan, d'ici au premier novembre prochain

pour tout délai, afin de faire inscrire leurs prétentions.

Ceux qui pourraient devoir audit Nicolet, sont également requis à la même démarche, pour s'acquitter de leur dû; letout sous peine de droit.

Renan, le 20 septembre 2820.

Le Receveur, Signé: *Borle.*

On donne avis au public, qu'ensuite d'autorisation légale, la commune de Corcelle, au Grand-Bailliage de Moutier, exposera, le samedi, sept octobre prochain, dans la maison commune dudit lieu, en adjudication publique, environ six cents toises de bois dans le paturage et forêt, dit la Côte-es Bues, encore à exploiter, pour être vendu aux plus offrant et dernier enchérisseur, sous les conditions qui seront publiées aux amateurs avant de procéder à l'enchère, et dont on peut prendre connaissance chez le notaire soussigné, à Cremine, ainsi qu'auprès du S.r Visard, maire de ladite commune.

Cremine, le 25 septembre 1820.

Gobat, *Notaire Baillival.*

La place de régent d'école de la paroisse de Sombeval étant vacante, le jour de l'examen pour la repourvue sera fixé par M. le Pasteur du lieu, chez lequel les aspirans devront s'adresser.

Office: celui des régents de campagne, dès la St.-Martin jusqu'à Pâques, et la lecture à l'église à la quinzaine. Le bénéfice, outre quelques étrennes, est de cent francs de Suisse.

Le public est prévenu qu'en exécution du jugement rendu, le 20 juillet dernier, par la Cour Baillivale de Moutier-Grandval, il sera, le 9 octobre prochain, neuf heures du matin, en la maison ci bas désignée, et pardevant le notaire soussigné, procéde à la vente et licitation d'une maison, jardin et verger attenant, sise au village de Courrandlin, indivise entre la veuve de Jean Champion et de ses trois enfans, nommés Marie, Marie-Anne, et François Champion, ce dernier absent, représenté par M.e Simon, Notaire Baillival, demeurant audit Courrandlin.

Moutier, le 26 septembre 1820.

Boll, *Secrétaire baillival.*

On prévient le public, que le collége de Delémont, canton de Berne, est actuellement dirigé par quatre instituteurs, tous prêtres, qui donnent à la jeunesse tous leurs soins pour l'instruire dans la morale, la religion et les sciences; que MM. les parens, qui voudront honorer cet établissement de leur confiance, trouveront à placer leurs enfans chez des familles honnêtes de la ville, et même chez MM. les Professeurs, dont la surveillance et la pension présenteront les mêmes avantages, qu'on rencontre dans un pensionnat.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 28 September 1820.

	Das Bern-Mäs	
Mittel-Preis.	Batz.	Rap.
Kernen	18	—
Mischelkorn	13	—
Haber	4	—
Gersten	—	—
Paschi	—	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—
Delsperg, am 27 September 1820.		
Kernen	19	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 28 Septembre 1820.

	La mesure de Berne.	
Prix moyen.	Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	18	—
Epeautre mélangé	13	—
Avoine	4	—
Orge	—	—
Boige	—	—
Vesces	—	—
Pois	—	—
Delémont, du 27 Septembre 1820.		
Epeautre égrugé	19	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre 1 btz. 2 rap. Pain demi-blanc 1 btz. – rap. Pain bis – btz. 8 rap.
Le bœuf la liv. 21 3/4 rap. Le veau 20 rap. Le mouton 20 rap.

Delémont. Pain blanc, la livre – btz. 13 rap. Pain mi-blanc – btz. 11 rap.
Le bœuf la liv. 2 btz. – kreutzer. Le veau 2 btz. – kr. Le mouton 2 btz. – kr.